

POLLUTION DE L'AIR À L'OZONE (O₃) :
SEUIL D'INFORMATION ET DE RECOMMANDATION
LEVÉE DE LA PROCÉDURE DEMAIN 27 JUILLET 2018

Atmo Normandie confirme, pour le département de la Seine-Maritime, le **dépassement du seuil d'information et de recommandation pour une pollution de l'air liée à l'ozone aujourd'hui, jeudi 26 juillet 2018.**

La procédure sera levée demain, vendredi 27 juillet.

Les personnes vulnérables (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, asthmatiques ou souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires) **et sensibles** (dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics à l'exemple des personnes diabétiques, immunodéprimées ou souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux) sont les plus concernées.

Il leur est vivement recommandé :

- de limiter les sorties durant l'après-midi, les activités physiques et sportives intenses en plein air,
- de respecter leur traitement médical,
- en cas de symptômes ou d'inquiétude, de prendre conseil auprès d'un pharmacien ou de consulter un médecin.
- Il n'est pas nécessaire de modifier les pratiques habituelles de ventilation et d'aération mais il ne faut pas aggraver les effets de cette pollution en ajoutant des facteurs irritants : fumée de tabac, utilisation de solvants, exposition aux pollens de saison.

Afin de contribuer à la réduction des émissions d'ozone, Fabienne BUCCIO, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, recommande :

- **Aux usagers de la route**, de privilégier le recours au covoiturage ; de favoriser les déplacements en transports en commun ; d'abaisser leur vitesse de 20 km/h sur les quatre voies et les autoroutes.
- **En matière de transport**, de raccorder électriquement à quai les navires de mer et les bateaux fluviaux ; de limiter le trafic routier des poids lourds en transit dans les centres-villes ; de reporter les essais moteurs des aéronefs et les tours de piste d'entraînement des aéronefs, à l'exception de ceux réalisés dans le cadre d'une formation initiale.
- **Aux particuliers**, de reporter les travaux d'entretien ou de nettoyage.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14 – fax 02 32 76 50 86
7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

site Internet: www.seine-maritime.gouv.fr - twitter : @prefet76 - courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

- **Aux entreprises de travaux publics**, de mettre en place sur les chantiers des mesures visant à réduire les émissions de poussières ; d'éviter d'utiliser les groupes électrogènes sauf raison de sécurité.
- **Aux industriels**, de réduire les rejets atmosphériques y compris par la baisse d'activité ; de s'assurer du bon état et du bon fonctionnement des installations de combustion et des dispositifs antipollution ; de reporter, si possible, les opérations qui pourraient être à l'origine d'émissions atmosphériques polluantes inhabituelles ; de reporter le démarrage d'unités à l'arrêt à la fin de l'épisode de pollution.
- **Aux entreprises et administrations**, d'adapter les modalités de travail de leurs agents. Si les moyens le permettent, le recours au télétravail à l'audio conférence ou à la visioconférence est recommandé.
- **Aux agriculteurs et éleveurs**, de suspendre la pratique de l'écobuage et les opérations de brûlage à l'air libre des sous-produits agricoles et de ne pas utiliser de groupes électrogènes sauf nécessité pour l'activité agricole.
- **Aux maires**, de relayer ces recommandations sanitaires et comportementales auprès des responsables des établissements communaux et notamment des écoles maternelles et primaires ; de prendre toutes les dispositions susceptibles de favoriser les modes de déplacement moins polluants (gratuité du stationnement résidentiel, mesures d'incitation à l'utilisation des transports en commun et du covoiturage, etc).

Pour plus d'informations : www.ars.normandie.sante.fr , www.sante.gouv.fr ,
www.atmonormandie.fr

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14 – fax 02 32 76 50 86
7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

site Internet: www.seine-maritime.gouv.fr - twitter : @prefet76 - courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr